

# Telecommande de barriere

### Par Visiteur, le 01/10/2019 à 17:20

La cour est commune à 3 immeunles d'une SCI et 2 autres. Une barriere pour acceder. La sci a décidé (sans A.G.) de donner 1 seule télécommande pour accés.

Avant ilimité !!! Mais depuis changement de barrière : 1 seule par appartement.

Faut-il aller au tribunal?

Merci

## Par youris, le 01/10/2019 à 18:31

si on donne des télécommandes à tout le monde, c'est inutile d'installer une barrière.

êtes-vous locataire ou propriétaire ?

suivant les systèmes, il est possible de faire des copies de télécommande.

salutations

### Par Visiteur, le 01/10/2019 à 18:45

Je suis proprietaire.

Avant on pouvait avoir plusieurs télécommandes.

Mais si on a 2 voitures????

Quand quelqu'un de la famille est parti .l'autre personne ne peut faire entrer un taxi , une ambulance ou une voiture qui viendrait nous cherchet!!!

# Par youris, le 01/10/2019 à 20:03

je comprends que vous faîtes partie de la sci.

qui a pris cette décison si ce n'est pas votre sci?

## Par Visiteur, le 01/10/2019 à 20:13

A une réunion le 20 avril., il a été dit que les télécommandes seraient donnée au vu des cartes grises des véhicules et que le 2éme "bip" searait payant.

Mi mai on apprend qu'un seul serait donné par appart.

Il y a 3 co-gérants et un conseil de surveillance mais on ne sait pas qui a pris la décision. Merci

## Par youris, le 01/10/2019 à 20:33

il doit exister un statut pour votre sci, il est bizarre que vous ne sachiez pas qui refuse la délivrance de plusieurs télécommande.

je vous conseille de consulter un avocat.

## Par Visiteur, le 01/10/2019 à 20:57

Merci de votre conseil.

C'est ce que je vais faire.

En plus dans 1 des immeubles qui n'appartient pas à la SCI mais qui a accés aux parking ils ont engagé une procédure.